

# BELLES DEMEURES EN PROVENCE



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 13 juin 2026**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 15 avril 2025 sous réserves d'incidents**

## **BELLES DEMEURES EN PROVENCE**

**SARL transformée en SAS**

**Au capital de 10 000 euros**

**Siège social : 120 allée du Mistral, ZA La Cigalière IV**

**84250 LE THOR**

**519 483 986 RCS AVIGNON**

Aux termes d'une délibération en date du 10 avril 2025, l'Associée Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros, divisé en 1 000 actions.

Monsieur Stanislas FILLIETTE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par son Président : la Société GMPI, Société par actions simplifiée au capital de 3 830 000 €, ayant son siège social 120 allée du Mistral, ZA La Cigalière IV, 84250 LE THOR, immatriculée 494 921 521 RCS AVIGNON,

Représentée par sa Présidente, la Société GROUPE NEO, elle-même représentée par son président, Gauthier GHEYSEN.



Écrit par Echo du Mardi le 15 avril 2025

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS** : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Mention sera faite au RCS d'AVIGNON